

Description

Le ou la spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé soutiennent les entreprises dans la mise en œuvre des exigences légales en matière de sécurité et de protection de la santé au travail. Ils sont amenés à évaluer les dangers sur les lieux professionnels, à définir les mesures nécessaires pour limiter au maximum les risques d'accident et à conseiller les employeurs et les employés sur les normes de sécurité en vigueur.

Leurs principales activités consistent à:

Évaluation des dangers

- procéder à des enquêtes relatives aux accidents professionnels, aux problèmes de santé et à d'autres incidents (sinistres);
- analyser et interpréter des données liées à la sécurité au travail et à la protection de la santé, notamment au travers de statistiques d'accidents ou de maladies professionnelles;
- identifier les processus de travail et les facteurs pouvant mettre la santé en danger et dépister les maladies et les troubles liés au travail (substances dangereuses, présence de polluants, température trop élevée, etc.);
- estimer les impacts des processus de travail et facteurs pouvant mettre la santé en danger sur l'environnement de travail et sur l'ensemble des travailleurs afin de prendre les meilleures mesures de prévention;

Organisation de la sécurité

- définir des mesures stratégiques, techniques, organisationnelles et personnelles, et contrôler leur mise en application, par exemple via un plan de mesures établi en discutant avec les personnes concernées;
- élaborer des directives de sécurité et de protection de la santé: sécurisation des lieux de travail, ventilation suffisante, séparation des secteurs à risque, intégration de protections contre le feu et le bruit, etc.;
- intégrer les processus de sécurité au travail et de protection de la santé dans l'entreprise, par exemple dans le système de gestion de la qualité;
- planifier la construction ou la transformation des lieux de travail, organiser le remplacement ou la suppression d'installations et d'équipements défectueux ne répondant plus aux normes de sécurité;
- participer à l'acquisition de nouvelles machines lors de travaux d'agrandissement ou de rénovation;

Information et prévention

- conseiller la direction et les travailleurs sur les méthodes permettant d'éliminer les dangers professionnels;
- concevoir, planifier et mettre en œuvre des campagnes de prévention de sécurité au travail;
- rédiger des rapports d'inspection ou d'accident, établir des statistiques internes de l'entreprise sur la sécurité au travail.

Environnement de travail

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont des cadres qui exercent leur activité en tant que salariés d'une entreprise, ou en tant que conseillers d'un service cantonal d'inspection du travail. En lien avec la direction, ils collaborent avec tous les employés. Leurs horaires sont en principe réguliers.

Formation

La formation de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- divers lieux en Suisse.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- environ 1 an.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent et au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont une année au moins dans le domaine de la sécurité au travail et protection de la santé (STPS);
- ou maturité gymnasiale, maturité spécialisée, certificat de culture générale ou titre jugé équivalent et au moins cinq ans d'expérience professionnelle, dont une année au moins dans le domaine STPS;
- ou diplôme d'une haute école et au moins trois ans d'expérience professionnelle, dont une année au moins dans le domaine STPS.

De plus, pour tous les titres mentionnés:

- certificats de modules requis ou attestations d'équivalence.

Titre obtenu

- brevet fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS).

Contenu

Modules d'introduction

- appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé;
- créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé;
- organiser les formations et la prévention.

Modules d'approfondissement (1 à choix)

- agir en tant que préposé-e à la sécurité au travail et à la protection de la santé/conseiller externe;
- agir en tant que représentant-e des organes d'exécution.

Modules à option (1 à choix)

- mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique: construction;
- mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique: industrie et artisanat;
- mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique: prestations de service.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/postgrades.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens de l'observation
- Capacité d'analyse
- Sens critique
- Esprit de décision
- Autorité
- Aptitudes pédagogiques
- Facilité de contact

Perspectives professionnelles

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé travaillent dans tous types d'entreprises en tant que préposés à la sécurité. Dans les grandes entreprises, leur poste est dévolu entièrement à la sécurité et à la santé au travail; dans les plus petites structures, ce sont souvent les cadres qui occupent cette fonction en parallèle à d'autres tâches. Travailler en tant que conseillers externes ou collaborateurs des organes de contrôle, notamment auprès de la Suva ou des inspections cantonales et fédérales du travail, est aussi possible avec la perspective d'une promotion à la fonction de responsables cantonaux ou fédéraux, voire de délégués dans une organisation internationale.

Perfectionnement

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue organisés par les instituts de formation agréés par la Confédération ou la Suva;
- diplôme fédéral d'expert-e de la sécurité au travail et de la protection de la santé;
- bachelor of science en économie d'entreprise (Business Administration) ou en promotion de la santé et prévention;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) in Work and Health (enseignement en anglais);
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Spécialiste en protection incendie BF/Specialiste en protection incendie BF

Adresses

Association faitière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (STPS)
Secrétariat
Tägerhardring 8
5436 Würenlos
Tél.: 056 500 20 70
<https://www.diplome-stps.ch>

Société suisse de sécurité au travail (SSST)
Secrétariat
Case postale 160
1701 Fribourg
Tél.: 026 552 50 96
<https://www.ssst.ch>

Suva Caisse nationale d'assurance
Avenue de la Gare 19
Formation
1003 Lausanne
Tél.: 021 310 80 90
<https://www.suva.ch>